

**Certifiée Top
Employer 2026**



www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0692 du 03 au 09 Mars 2026- Prix : 250 F CFA



Fructueuse année
2026

Cher porteur,

Au seuil de cette nouvelle année, je suis ravi de vous présenter à vous-même, à vos collaborateurs ainsi qu'à vos proches, mes sincères vœux de santé et de prospérité dans vos affaires.

Vous dévouement et votre sens de citoyen fiscal participant à la réalisation de l'ambition de faire du Togo un corridor stratégique de promotion des affaires et d'attractivité des investissements.

Puisse Dieu Tout-Puissant renforcer ce partenariat dynamique et bénir vos activités.

Yawa Djiabodi TSEGAN
Commissaire Général

OTR - Office Togolais des Relations Extérieures

www.otr.tg

**BANQUE MONDIALE -
RAPPORT WBL 2026 :**

**LE TOGO
RÉALISE UNE
PERFORMANCE
REMARQUABLE**

P.3



P.5

SECTEUR NUMERIQUE :

L'ADAPTATION DU TOGO AU TEMPS MODERNE

EDITO

SOYONS
HEUREUX !

Qu'est-ce que l'Homme cherche tant si ce n'est le bonheur ! Nous nous décarcassons à loisir. Nous nous évertuons à nous créer un lendemain meilleur qu'aujourd'hui.

Nous courons dans tous les sens. Nous nous piétons, nous causons des torts parfois sans le savoir à autrui.

Comme la si bien dit Henry van Dyke, "Le bonheur est à l'intérieur de nous, pas à l'extérieur. Il ne dépend pas de ce que nous avons mais de ce que nous sommes."

Sachons que le bonheur est un trésor authentique. La moindre seconde perdue est un joyau qui s'échappe. Chaque instant de plaisir se doit d'être vécu sans peur du lendemain, au risque de se priver d'avenir.

Et renchérissons avec Paulo Coelho : "Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant."

Si un problème a une solution, alors il est inutile de s'en inquiéter ; s'il n'en a pas, s'inquiéter n'y changera rien.

Soyons tout simplement heureux.

Crédo TETTEH

13EME EDITION DU FIMO 228 :

BOA-TOGO a confirmé ainsi son engagement en tant que partenaire majeur

La 13^{ème} édition du Festival International de la mode (FIMO 228) a connu son apothéose ce samedi 28 février 2026 dans les jardins d'un grand hôtel de Lomé. A travers une soirée de défilé de mode, marquée par l'élégance et la créativité.

Du 24 au 28 février 2026, FIMO 228 a élu domicile à ONOMO Hotels Lomé, autour du thème évocateur : " Naître et renaître ". Et avec comme partenaire majeur BOA-TOGO.

Pour BOA-TOGO, être partenaire du FIMO 228 ne saurait se limiter juste à associer son image à un événement d'envergure internationale. Au contraire, affirmer son positionnement d'acteur clé du financement et de la structuration du secteur créatif et entrepreneurial au Togo.

À travers donc cet engagement, la banque a renforcé son accompagnement des créateurs, stylistes, jeunes marques et porteurs de projets, qui façonnent l'avenir de la mode togolaise et africaine.

De l'avis des premiers responsables de BOA-TOGO, le thème de cette édition, " Naître et renaître " est en phase pleinement avec leur vision : accompagner la transformation, soutenir la résilience et favoriser la croissance des entrepreneurs et talents togolais.

Il faut rappeler que dans un contexte où les industries créatives s'imposent comme de véritables leviers de développement



économique, BOA-TOGO réaffirme son rôle stratégique auprès des acteurs de l'écosystème.

Durant les cinq jours du festival, BOA-Togo a accueilli le public sur son stand. Cet espace dédié a offert une expérience immersive favorisant les échanges, les conseils personnalisés et la découverte d'opportunités adaptées aux besoins des professionnels du secteur.

Les équipes commerciales furent mobilisées pour accompagner les entrepreneurs dans la structuration et le financement de leurs projets.

Précisons qu'en s'associant à cette nouvelle édition, placée sous le signe du renouveau, BOA-Togo a confirmé une stratégie orientée proximité, innovation et soutien actif aux filières à fort potentiel. La banque réaffir-

me ainsi son ambition : être un partenaire financier engagé dans la dynamique de développement économique et culturel du Togo.

Il faut rappeler qu'à la 12^{ème} édition, BOA-Togo avait marqué d'un sceau indélébile sa participation au FIMO 228, confirmant ainsi son engagement en tant que partenaire majeur.

Crédo TETTEH

DEGUERPISSEMENT LE LONG DU LITTORAL :

UN COMITÉ TECHNIQUE INTERMINISTÉRIEL POUR ÉLABORER UN PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

Les occupants (bars, restaurants et autres) du littoral, dans la commune Golfe 1, peuvent respirer un tant soit peu. La décision de la mairie de les expulser à la date du 28 Février a été reportée in extremis. Une réunion tenue le jeudi 26 février au ministère de l'administration territoriale, en présence des ministres de l'administration territoriale, de l'environnement, de la sécurité, de l'économie numérique, du ministre SGG, de Mme le Gouverneur du DAGL et du DG de l'ANASAP et autres personnalités a induit la demande d'une harmonisation des actions de libération du littoral dans les communes du Golfe 1, 4 et 6, ainsi que des Lacs 1 et 3.

Le maire du Golfe 1 a donc suspendu l'opération de déguerpissement prévue. Le ministre chargé de l'environnement a d'ailleurs rappelé que la gestion de la problématique de l'occupation anarchique du littoral relève exclusivement de l'État.

Mais une chose est sûre, le déguerpissement est dans les tuyaux, d'autant qu'un comité technique interministériel a été mis en place pour élaborer un plan d'action opérationnel. Celui-ci prévoit une phase de

sensibilisation des occupants avant toute opération de déguerpissement. " Par cette démarche, le gouvernement réaffirme sa volonté de restaurer l'ordre, garantir la salubrité et assurer la protection durable du littoral ", fait-on savoir. La législation en vigueur rappelle que toute occupation du domaine public, maritime comme terrestre, doit être régulièrement autorisée.

Est-ce la dernière chance pour les occupants du littoral du Golfe 1 et des autres communes ? De toute façon, de ce qui se profile à l'horizon, ils doivent d'ores et déjà prendre leur disposition et attendre le son du tocsin des

autorités.

On rappelle tout de même qu'en ce qui concerne la commune Golfe 1, c'est depuis Novembre 2023 que les propriétaires de bars et restaurants ont été officiellement sommés de libérer l'espace occupé sur la plage du Golfe 1 au plus tard le 31 janvier 2024. " À l'expiration du délai fixé au 31 janvier 2024, les occupations n'ont pas été libérées ", confie-t-on à la mairie du Golfe 1.

À la suite de la mise en demeure, les occupants de la plage ont saisi la Commission Nationale des Droits de

Suite à la page 3



Récépissé

N°0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

23 Rue Formatec, Agoè-Cacavéli

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse : Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :

TETTEH Adjé K. Crédo

Directeur de la Publication :

WOUSSOU Kossi

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali Samba

Infographie : JPB

Impression : Saint Louis

Tirage : 2500 exemplaires

BANQUE MONDIALE - RAPPORT WBL 2026 : LE TOGO RÉALISE UNE PERFORMANCE REMARQUABLE

L'édition 2026 du rapport "Women, Business and the Law - WBL (Les femmes, l'entreprise et le droit)" du Groupe de la Banque mondiale a donné ses résultats le 24 février 2026. Le Togo est classé 2^e en Afrique. Réalisant ainsi une performance remarquable. Avec un score de 79,33/100.

Par Crédo TETTEH

Selon le rapport 2026, le Togo obtient un score de 79,33/100. Un score qui le classe parmi les pays réformateurs et le hisse à la 2^e place en Afrique. Il occupe également la 1^{ère} place au sein de la CEDEAO, ainsi que de l'UEMOA.

Une performance bien remarquable à tout point de vue et qui confirme la solidité du cadre juridique togolais en matière d'égalité économique et positionne le Togo parmi les économies africaines les plus avancées dans la promotion des droits économiques des femmes.

Des performances particulièrement élevées dans plusieurs domaines

Faut-il le préciser, le rapport du Groupe de la Banque mondiale présente l'évaluation actualisée



Faure Gnassingbé, Président du Conseil

des cadres juridiques et institutionnels, relatifs aux droits économiques des femmes dans 190 économies à travers le monde.

Le Togo enregistre ainsi des

performances particulièrement élevées dans plusieurs domaines, avec un score juridique parfait (100/100) en matière de rémunération, de mariage, d'actifs et de

pension, traduisant un haut niveau d'égalité formelle. Le pays surperforme également la moyenne régionale d'Afrique subsaharienne dans les domaines de la parentalité, de l'entrepreneuriat.

En matière de mobilité, le cadre juridique est favorable (75/100) et l'effectivité des droits est jugée satisfaisante (68,75/100). Le Togo figure en outre parmi les rares économies africaines permettant aux salariés de solliciter des modalités de travail flexibles, contribuant ainsi à une meilleure inclusion économique.

Des réformes structurantes engagées

La performance réalisée par le Togo repose sur des réformes structurantes engagées ces dernières années, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'entrepreneuriat, y compris des initiatives liées à la garde d'enfants. Ces avancées traduisent la volonté constante du Gouvernement de renforcer le cadre normatif et institutionnel en faveur de l'égalité économique de genre.

Au titre des autres piliers de l'évaluation 2026, le Togo obtient

un score de 64,54/100 pour les perceptions d'application et de 31,95/100 pour les cadres de soutien. Ces résultats mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer les mécanismes institutionnels d'accompagnement, afin d'assurer une mise en œuvre encore plus efficace des droits consacrés par la loi.

Consolider les acquis et renforcer les cadres de soutien

Le Gouvernement réaffirme son engagement à consolider les acquis, à renforcer les cadres de soutien et à promouvoir une participation accrue des femmes au développement économique national, dans une perspective de croissance inclusive et durable.

Notons que l'édition 2026 introduit une évolution méthodologique majeure. Au-delà de l'analyse des lois en vigueur, le rapport évalue également trois dimensions complémentaires : les cadres juridiques (égalité formelle consacrée par la loi), les cadres de soutien (politiques publiques et institutions facilitant l'application des droits) et les perceptions d'application (effectivité réelle des droits dans la pratique).

DEGUERPISSEMENT LE LONG DU LITTORAL : UN COMITÉ TECHNIQUE INTERMINISTÉRIEL POUR ÉLABORER UN PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

Suite de la page 2

l'Homme (CNDH) afin de solliciter un délai supplémentaire pour libérer les lieux. Dans un esprit d'apaisement et de dialogue social, la Mairie a privilégié la concertation. Ainsi, après échanges, un délai supplémentaire d'un (01) an a été accordé aux occupants afin de leur permettre d'organiser leur départ dans de bonnes conditions. " Un moratoire jusqu'à fin décembre 2024, avec un déguerpissement fin janvier 2025.

En mars 2025 ils ont de nouveau saisi la CNDH qui a plaidé pour un dernier moratoire fin décembre 2025 ", fait savoir la mairie du Golfe 1 qui précise que depuis 2024 la mairie du Golfel ne perçoit plus de taxes municipales chez eux, du fait de l'ultimatum de déguerpissement des lieux qu'elle leur a adressé.

Face au maintien de la situation, une nouvelle correspondance officielle a été adressée à l'ensemble des occupants par lettre



N°152/2025/RM/PG/CG1-SG en date du 16 décembre 2025. Cette correspondance rappelait explicitement les précédentes mises en demeure et fixait un nouveau délai butoir au 28 février 2026 pour la libération des lieux. Le courrier précisait clairement qu'au-delà de cette

date, la Mairie procéderait à une expulsion par toutes voies réglementaires en vigueur.

Dans un esprit d'apaisement et de dialogue, et malgré les mises en demeure successives, la Mairie a adressé une invitation aux occupants pour une rencontre d'échanges tenue le 19 février

2026 au Centre communautaire d'Adakpamé. Au terme de cette rencontre il a été rappelé aux occupants que la libération de la plage devait intervenir au plus tard le 28 février 2026. Il leur a été également rappelé que la première mise en demeure remontait à novembre 2023, ce qui

signifie qu'ils avaient disposé de plus deux ans pour anticiper leur départ.

Comme on peut le voir, cette affaire dure depuis plus d'un an. On peut dire que les autorités locales de la commune Golfe 1 ont usé de patience et de compréhension. Maintenant que le sujet est attribué à un comité interministériel, sera-t-il à l'avantage des occupants du littoral ? Les ministres seront-ils plus cléments que les maires ? Prendront-ils en compte les gémissements des propriétaires de bars et restaurants installés le long du littoral et les plaintes des jeunes Togolais qui y sont employés ? En attendant une réponse adéquate des autorités, les activités peuvent se poursuivre en bordure de mer au grand soulagement de ceux qui ont fait des investissements et grand bonheur de la population de la capitale et de ses environs qui se rendent en ces lieux, surtout les weekends pour se **détendre**.

Zozo

PATRIMOINE CULTUREL : VERS UNE INDUSTRIE CULTURELLE TOGOLAISE DYNAMIQUE ET PLUS ATTRACTIVE



Le Togo vient de passer un cap dans sa quête de moderniser et adapter le secteur culturel aux nouvelles exigences et évolutions sociales. En effet, l'exécutif, réuni en conseil des ministres le mercredi 25 février dernier, a acté le renforcement de la protection du patrimoine culturel national.

Ainsi, dans le souci de renforcer la protection du patrimoine culturel et de l'adapter aux évolutions sociétales ainsi qu'aux normes internationales, réviser le cadre législatif ne vigeur, notamment en date de 1990, est une impérieuse nécessité.

Cette réforme vise "à renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel togolais, à soutenir les artistes et créateurs nationaux, et à promouvoir le développement d'une industrie culturelle dynamique".

Dans ce sens, il est introduit de nouvelles innovations majeures en vue d'actualiser ledit cadre législatif et le conforme aux réalités de l'heure. Il s'agit notamment de "la reconnaissance et la protection du patrimoine immatériel et subaquatique, l'alignement de la législation nationale sur les conventions internationales de l'UNESCO, la mise en conformité avec le code pénal pour mieux sanctionner les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique", souligne l'exécutif.

Dans les faits, il s'agira de soutenir les artistes et créateurs nationaux, promouvoir le développement d'une industrie culturelle togolaise dynamique. Cela devra, à terme, "renforcer l'attractivité du Togo, notamment dans les domaines du tourisme et des industries créatives".

@macite.tg

SAVANES : L'ÉTAT D'URGENCE SÉCURITAIRE DE NOUVEAU RECONDUIT POUR UN AN



Au Togo, l'état d'urgence sécuritaire en vigueur depuis Juin 2022 dans la région des Savanes, est de nouveau prolongé. L'Assemblée nationale, réunie en plénière dans le cadre de sa session extraordinaire, a adopté le vendredi 27 février à Lomé, le projet de loi autorisant la prorogation pour une durée de 12 mois à compter du 13 mars prochain.

Sollicitée par le gouvernement, cette nouvelle reconduction, la cinquième après celles de Septembre 2022, Avril 2023, Mars 2024 et Mars 2025, se justifie notamment par la persistance de la menace dans la partie septentrionale du pays, et la nécessité d'une vigilance accrue. Elle doit ainsi permettre à l'exécutif de poursuivre les actions déjà engagées depuis plusieurs années, pour protéger les citoyens et les biens, et préserver l'ordre public et l'intégrité du territoire national.

"En adoptant cette loi, nous réaffirons notre détermination à ne pas céder face aux forces qui menacent la paix et la cohésion nationale. Cette prorogation constitue une réponse adaptée à l'ampleur de la menace, tout en garantissant que les mesures prises respectent les principes fondamentaux de notre Constitution", a rappelé dans ce sens le Président de la Représentation nationale, Komivi Selom Klassou, à l'issue du vote organisé en présence de plusieurs membres du gouvernement.

Pour rappel, depuis 2022, les prorogations successives ont permis de renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, et de mieux protéger les citoyens et leurs biens.

Source : @Republiquetogolaise.com

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) : 1,12 million de bénéficiaires, dont 65 % de femmes

Créé en 2013, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) s'est progressivement imposé comme un instrument majeur de la politique nationale d'inclusion financière.

Ainsi, de 2014 à 2025, le FNFI a octroyé, à travers les systèmes financiers décentralisés et les établissements bancaires, plus de 1,94 million de crédits, représentant un volume global de 117,7 milliards de FCFA, avec un taux de remboursement de 94,98 %. Le FNFI a couvert durant cette période 72,6 % de localités et a touché plus de 1,12 million de bénéficiaires, dont 65 % de femmes.

Au titre de l'année 2025, un total de 34 006 crédits a été octroyé, dont 33 213 en faveur des activités génératrices de revenus, 791 au profit des TPME et 2 prestataires de services financiers refinancés, pour un montant global de plus de 4,12 milliards de FCFA, avec une forte concentration dans la région des Savanes, qui a bénéficié de 42,2 % des crédits, soit 14 360 prêts. Les revenus financiers générés par les activités du FNFI se sont élevés à 931,92 millions de FCFA, avec une trésorerie qui s'établit à 19,428 milliards de FCFA, à fin décembre 2025.

Nonobstant ces résultats appréciables, les interventions du FNFI demeurent fragilisées par le non-remboursement de certaines ressources allouées aux prestataires de services financiers, pour un encours de 4,106 milliards de FCFA au 31 décembre 2024. Des mesures renforcées ont été engagées afin d'améliorer le taux de recouvrement.



Ainsi, 263,52 millions de FCFA ont pu être recouverts en 2025. Pour 2026, les priorités porteront notamment sur le renforcement de l'éducation financière, la digitalisation des services, l'activation des mécanismes de garanties et la finalisation d'une étude diagnostique destinée à optimiser l'impact social des interventions du FNFI.

Le conseil des ministres vient d'ailleurs d'adopter le projet de loi portant réglementation de la microfinance en République togolaise. Ce texte vise à transposer dans la législation nationale la loi uniforme adoptée par le conseil des ministres de l'UMOA, le 21 décembre 2023, en vue de pallier les insuffisances du cadre juridique actuel applicable au secteur de la microfinance au sein de l'Union, notamment en matière de gouvernance, de gestion du crédit, de contrôle interne et de fiabilité des systèmes d'information.



La transposition de cette loi uniforme permettra de consolider la stabilité financière, de renforcer l'inclusion financière, de mieux protéger les usagers et d'assurer la conformité de notre pays aux standards internationaux en matière de microfinance.

Le gouvernement a adopté en décembre 2021 la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) 2021-2025, cadre de référence visant à renforcer l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, aux services financiers formels. Sa mise en œuvre s'appuie sur des dispositifs structurants tels que le Fonds national de la finance

inclusive (FNFI) et l'Observatoire de la qualité des services financiers du Togo (OQSF-TG).

Les résultats obtenus sont significatifs : en 2024, le taux d'inclusion financière est passé de 87,7 % à 89,04 %, positionnant le Togo au deuxième rang de l'UEMOA. Ces avancées contribuent à la réduction des inégalités, au renforcement de la résilience des ménages et à la promotion d'une croissance inclusive.

Toutefois, la consolidation de ces acquis requiert un renforcement du cadre institutionnel et opérationnel, notamment dans le secteur de la microfinance et à travers une meilleure opérationnalisation de l'OQSF-TG. A cet effet, le gouvernement prévoit, notamment l'élaboration d'une nouvelle Stratégie nationale d'inclusion financière 2026-2030, d'un projet spécifique en faveur des jeunes, la création d'un bureau d'innovation pour la promotion de la fintech et le renforcement de la gouvernance et de la gestion des risques dans les institutions de microfinance. Le conseil des ministres a pris acte du bilan de la SNIF 2021-2025 et a approuvé le lancement du processus d'élaboration de la SNIF 2026-2030, afin de renforcer durablement l'accès des populations à des services financiers inclusifs, adaptés et de qualité.

BUDGET VERT :

Généralisation à tous les ministères et institutions

Précurseur de la budgétisation verte dans la sous-région ouest-africaine, le Togo est à sa troisième édition d'élaboration du Budget Vert (BV) en 2026. La première édition avait concerné neuf (9) ministères pilotes. La deuxième édition du budget vert a permis d'analyser, sous les angles climat et environnement, les dépenses de vingt-deux (22) ministères et de deux (02) institutions représentant 58,4% du budget de l'Etat 2025.

En ce qui concerne l'exercice 2026, 100% du budget de l'Etat sont soumis à cette analyse. Le budget vert 2026 affiche clairement l'ambition du Togo de consolider les acquis de l'édition 2025 et d'accélérer l'intégration des priorités climatiques et environnementales dans la gestion des finances publiques. Il marque ainsi une étape supérieure pour le pays dans sa transition vers une gestion budgétaire plus durable et résiliente.

La budgétisation verte, initiée par le Togo, a déjà produit des résultats encourageants, notamment à travers l'exécution de sa phase pilote. Ces progrès ont significativement contribué au renforcement de l'analyse budgétaire verte et à la conception de la deuxième édition du Document Budgétaire Vert (DBV). Initialement circonscrit à 9 ministères, le champ de couverture du budget vert s'est élargi pour inclure 24 ministères et institutions de la République dans sa deuxième édition. Ce rythme progressif confirme l'ambition de l'État d'atteindre une couverture intégrale de l'ensemble de l'administration centrale,

dès la troisième édition en 2026.

L'amélioration constante du processus est également notable : la revue qualité effectuée sur le document de budget vert, exercice 2025, a permis d'affiner les règles méthodologiques de marquage des dépenses. Les rapports d'exécution trimestriels, les rapports annuels de performances, les comptes administratifs et la loi de règlement fournissent désormais des informations détaillées sur le niveau d'engagement, d'ordonnancement et d'exécution des dépenses budgétaires vertes. La publication de ces informations contribue ainsi à accroître la transparence budgétaire en matière de budgétisation verte.

Au ministère des finances et du budget, on affirme que l'intégration des préoccupations climatiques et environnementales dans la planification opérationnelle permet de renforcer la résilience aux changements climatiques des biens et des personnes et garantir la durabilité environnementale dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement.

A cet effet, le Togo s'est doté des instruments et outils devant lui permettre de poser les bases de son développement durable. Il s'agit entre autres du guide d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (GIACC) ; du guide d'intégration de l'économie bleue (GIEB) ; des évaluations environnementales et sociales stratégiques (EESS) et des études d'impacts environnemental et social (EIES) des programmes et projets. En lien avec le budget vert, le GIACC et le GIEB permettent de prendre en compte spécifiquement les



segments adaptation, atténuation et eau dans les programmes et projets. Les EESS et EIES, en plus desdits segments, prennent en compte les segments biodiversité, pollution et déchet.

Il est à rappeler que le cadre institutionnel de la budgétisation verte s'articule autour d'une triade ministérielle qui assure la gouvernance et le pilotage du processus.

Le ministère des finances et du budget (MFB) pilote le processus de budgétisation verte, coordonne des actions de renforcement des capacités, d'appui aux ministères et institutions et assure l'intégration des priorités climatiques dans les documents budgétaires, à travers la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), qui est responsable de la mise en œuvre technique du budget vert, en collaboration avec les ministères sectoriels. La DGBF est également responsable du contrôle qualité du marquage des dépenses, de la centralisation des informations, de la consolidation des documents budgétaires sensibles au climat et à l'environnement.

Le ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique (MERFPCCC), à travers ses structures (notamment la Direction de l'environnement, la Direction des ressources forestières et la Direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation), a pour rôle principal de fournir un appui technique crucial. Cet appui se traduit notamment par la clarification des concepts clés liés au climat et à l'environnement. Aussi, le MERFPCCC apporte son expertise pour faciliter le marquage des dépenses vertes par les acteurs des ministères sectoriels tout au long du cycle budgétaire.

Le ministère de la planification du développement (MPD) est l'organe chargé de la planification nationale et de la coordination du développement. Pour la Budgétisation verte, son rôle est d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans la planification stratégique, la programmation des investissements publics, et le suivi-évaluation, en utilisant notamment l'outil de l'évaluation **environnementale**.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Les hommes de médias sensibilisés sur le sujet

De nos jours, la donnée est au cœur de toutes les activités humaines. Selon l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), créée en 2020, elle circule, alimente les échanges, les décisions, les services publics, les entreprises et les administrations.

Elle est devenue un levier du développement économique et social, mais aussi un enjeu de souveraineté nationale. " Dans ce contexte, l'IPDCP s'impose comme le garant de la confiance numérique, veillant à ce que chaque innovation, chaque projet digital, chaque utilisation d'une donnée personnelle se fasse dans le respect de la loi ", a déclaré Bédiani BELEI, le Directeur général de l'IPDCP.

En lien avec la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019, relative à la protection des données à caractère personnel, l'IPDCP est vue comme un instrument institutionnel moderne, à la hauteur des défis posés par la transformation numérique et l'essor de l'Intelligence Artificielle. Autorité administrative indépendante, elle a pour mission de veiller à ce que le traitement des données à caractère personnel soit conforme aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi, l'année écoulée (2025), les activités de l'IPDCP se sont intensifiées autour de trois axes majeurs : la régulation, l'accompagnement et la coopération.

" Sur le plan de la régulation, l'Instance a poursuivi l'examen des déclarations et des demandes d'auto-

risation de traitements, conformément aux dispositions de la loi. Principalement, l'encadrement des systèmes de vidéosurveillance et de vidéoprotection a été au cœur de nos actions. Sur le plan de l'accompagnement, nous avons initié de nombreuses actions de sensibilisation destinées aux administrations publiques, aux entreprises et aux associations ", fait-on savoir.

Ces actions de sensibilisations se sont poursuivies en ce début d'année avec une série de formation à l'endroit des hommes et femmes de media du Togo. Placées sous le thème : " Rôle des médias dans la promotion d'une culture de protection des données personnelles ", il s'est agi de renforcer la compréhension, par les professionnels des médias, des enjeux liés au traitement des données personnelles, afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles et leur rôle de relais dans la sensibilisation du public.

Pour l'IPDCP, il s'est agi d'outiller les journalistes sur la loi de 2019 et le fonctionnement de l'IPDCP à l'aune de nouvelles exigences dans leur travail au quotidien, confrontés comme ils sont, le plus souvent, à l'épineuse question de divulgation dans leurs productions journalistiques, de données personnelles, en tous genre, des hommes publics et de la population en général. L'idée de la mise en place d'une base de données des correspondants à la protection des données (CPD), véritables relais de l'IPDCP au sein des structures, est évoquée. L'appel est lancé aux médias d'es-



Photo de famille des participants à l'une des séries de formation de l'IPDCP

sayer de s'y conformer pour une meilleure collaboration avec l'IPDCP.

D'ailleurs, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), instance de régulation du monde des media et de la communication au Togo, est pleinement associée à cette démarche. Les deux structures ont d'ailleurs signé le mercredi 10 décembre 2025, un mémorandum de coopération qui inaugure ainsi les liens de partenariat entre les deux structures, afin, entre autres, d'anticiper les défis liés à la collecte, l'utilisation et la diffusion des données personnelles dans le secteur médiatique ; la promotion d'une véritable culture de la protection des données au sein des rédactions.

" L'un des objectifs de cet acte d'engagement est l'harmonisation des actions de formation, de pédagogie et de sensibilisation des deux institutions, afin que les professionnels disposent d'outils clairs, adaptés et faciles d'utilisation ", fait-on savoir à la HAAC. " La convention entend favoriser aussi l'émergence d'un

cadre médiatique responsable, qui respecte la dignité humaine, protège la vie privée et valorise l'intégrité journalistique ", a déclaré Olivier Abarim, directeur de cabinet du Président de la HAAC, qui a assisté à toutes les séances de formations des journalistes. Les médias des régions des plateaux poursuivront la formation à Atakpamé et ceux de la région centrale, Kara et Savanes à Kara, dans cette semaine.

Au-delà de tout, l'IPDCP aspire à faire du Togo une référence en Afrique en matière de protection des données et de gouvernance numérique. " La protection des données personnelles n'est pas seulement une exigence réglementaire, mais aussi un levier stratégique pour renforcer la compétitivité des entreprises, attirer les investisseurs et garantir la confiance des citoyens envers l'écosystème numérique. Avec l'IPDCP, faisons ensemble du numérique un moteur de progrès inclusif, sécurisé et durable pour tous ", a plaidé Bédiani Bélié.

SECTEUR NUMERIQUE :

L'adaptation du Togo au temps moderne

Le numérique et l'innovation s'imposent désormais comme des outils de transformation économique et sociale. Dans un monde où la compétitivité se mesure à la capacité d'adaptation et à la rapidité d'exécution, ces deux éléments redessinent les contours de la croissance et ouvrent des perspectives inédites pour les entreprises et les citoyens.

La progression des infrastructures numériques est la première fondation de cette mutation. Parallèlement, l'innovation gagne en structuration. Les initiatives de soutien à l'entrepreneuriat technologique, les programmes d'accompagnement des jeunes talents et les partenariats entre universités et entreprises stimulent la recherche appliquée.

L'objectif est de transformer les idées en solutions concrètes, capables de répondre aux besoins locaux, tout en s'inscrivant dans les standards internationaux.

Accélérer le pas

Les pouvoirs publics veulent optimiser les bienfaits. Dans le secteur numérique et de l'innovation, ainsi que de l'intelligence artificielle, dans une certaine mesure, le pays mise sur le développement des infrastructures numériques, la promotion de l'économie digitale et des start-ups, la cyber-

sécurité et la souveraineté numérique.

Durant 2026 et les années à venir, seront accélérés la modernisation de l'administration publique, la prise de décision fondée sur les données, le renforcement de la sécurité et de la transparence, ainsi que la stimulation de l'innovation et de la compétitivité.

Pour tout cela, les priorités s'articuleront autour du renforcement des infrastructures numériques nationales, de la digitalisation des services publics et sociaux, de l'accélération de la transformation numérique de l'économie pour faire du Togo un hub digital, et du renforcement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'économie numérique.

La mise en œuvre de ces priorités, assure le gouvernement, se fera à travers la réalisation des actions et des projets de développement d'un hub d'innovation digitale, de digitalisation des services publics, d'extension du backbone fibre optique, de transformation digitale (Prodigit), de digitalisation des mairies (Pdima), d'accélération numérique du Togo (Pant), d'identification nationale biométrique (Wuri-Togo), de déploiement du câble sous-marin Equiano de Google et de la mise en œuvre du programme Astre.

Retombées déjà visibles

Dans l'administration publique, la



Cina Lawson, Ministre de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique (archive)

transition numérique améliore la qualité des services et renforce la transparence. Les plateformes en ligne simplifient les démarches, raccourcissent les délais et instaurent une relation plus directe entre l'État et les usagers. Cette modernisation contribue à bâtir un climat de confiance indispensable à l'attractivité économique.

L'innovation s'exprime également dans des secteurs traditionnels, tels que l'agriculture, la santé ou l'éducation. Les solutions numériques permettent d'optimiser les rendements agricoles, de faciliter le suivi médical à distance et de diversifier les outils pédagogiques.

En intégrant la technologie dans ces domaines essentiels, la transformation devient inclusive et transversale. Toutefois, le développement du numérique ne saurait se concevoir sans un cadre réglementaire adapté. La protection des données personnelles, la cybersécurité et l'encadrement des transactions électroniques consti-

tuent des enjeux majeurs. La consolidation de ces garanties juridiques rassure les investisseurs et sécurise les usages.

Quelques chiffres encourageants

Le secteur numérique enregistre un taux de pénétration Internet atteignant 84,72 % en 2023 et plus de 7,8 millions d'abonnés mobiles. S'agissant des utilisateurs de services e-Gouv, 337 870 actifs ont été comptabilisés sur la période 2017-2024. En termes d'administration numérique (2024), pour la déclaration d'impôts en ligne, 42 810 contribuables et 241 390 documents administratifs électroniques ont été émis.

D'ici 2030, l'objectif est de parvenir à une couverture totale et d'accélérer l'écosystème start-up. La digitalisation est ainsi un axe majeur de développement, avec des réformes visant à renforcer la souveraineté technologique.

Zozo

DIFFÉREND MARITIME AVEC LE GHANA : LE TOGO RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT POUR UN RÈGLEMENT PACIFIQUE



Le Togo a réaffirmé sa position à la suite de la saisine arbitrale internationale par le Ghana concernant la délimitation de leur frontière maritime commune. Ceci, à la faveur d'une rencontre avec la presse, vendredi 27 février dans l'enceinte du ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, avec la présence notamment du Négociateur principal de la Commission Nationale des Frontières maritimes du Togo, Dammi Noupokou.

Prenant acte de l'initiative ghanéenne comme indiqué lors du Conseil des ministres mercredi 25 février, les autorités togolaises ont rappelé vendredi, par la voix du ministre Hodabalo Awaté, que le recours aux mécanismes juridiques internationaux constituant une procédure prévue par le droit international. Le Togo entend aborder cette étape avec responsabilité, sérénité et pleine confiance dans les instruments juridiques applicables, a informé l'officiel. Depuis 2018, le Togo a privilégié la voie du dialogue et des négociations bilatérales à travers un cadre formel d'échanges avec la Ghana Boundary Commission. Onze réunions techniques ont permis des avancées notables, notamment sur la ligne de base pertinente et la carte maritime de référence, a détaillé Dammi Noupokou.

Les divergences persistantes portent essentiellement sur le point de réajustement de la frontière en mer et sur la prise en compte d'éléments complémentaires invoqués par le Togo, visant à garantir son accès équitable à la haute mer. En effet, selon le Négociateur principal, d'autres éléments techniques, des éléments historiques ou des préoccupations sécuritaires ont été, en accord avec les textes encadrant le droit de la mer, présentés à la partie ghanéenne, sans enregistrement d'évolution sur ce point.

Le gouvernement togolais réaffirme sa détermination à défendre, dans le respect du droit international, les droits et intérêts légitimes du pays, a souligné le ministre Hodabalo Awaté.

Le Togo demeure attaché au règlement pacifique des différends, à la coopération régionale et aux relations de bon voisinage. Les autorités assurent que cette procédure sera conduite avec esprit d'ouverture, professionnalisme et fermeté, dans l'intérêt du pays.

Source : @Republiquetogolaise.com

PALUDISME : LE TOGO PRÉPARE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE MOUSTIQUAIRES



Une nouvelle campagne de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticides (MI) sera bientôt lancée. Les préparatifs ont démarré dans ces sens depuis le mois dernier dans plusieurs localités.

Que ce soit dans les régions Centrale, Savanes ou dans la région Maritime, des séances de travail ont réuni journalistes, points focaux de la santé et membres des Comités locaux d'organisation (CLO). Objectif : assurer une organisation harmonisée et une mobilisation efficace des populations avant le démarrage officiel de l'opération.

Cette nouvelle campagne intègre un dispositif numérique avec l'utilisation de tablettes pour l'enregistrement en temps réel des données des ménages. Chaque foyer recensé recevra un identifiant unique pour faciliter la distribution et le suivi.

" Notre engagement et notre leadership seront déterminants pour atteindre chaque ménage, y compris dans les zones les plus reculées ", a souligné le secrétaire général du gouvernement de la région Maritime, Dotse Medjina. Pour rappel, au Togo, malgré les progrès enregistrés ces dernières années grâce aux efforts conjoints du gouvernement et ses partenaires, le paludisme demeure un problème majeur de santé publique. L'an dernier, environ 2,5 millions de cas de paludisme et près de 1000 décès, essentiellement des enfants de moins de 5 ans, ont été enregistrés.

Source : @Republiquetogolaise.com

SANTÉ: Le Tamarin, un fruit aux multiples bienfaits, mais à éviter pendant la période de grossesse

Le tamarin, un fruit tropical, possède de nombreux avantages pour la digestion, l'épiderme, le cœur, le foie et les défenses immunitaires.

Avantages pour la digestion
Grâce à sa teneur élevée en acide tartrique, potassium et fibres, le tamarin est réputé pour ses vertus laxatives et digestives qui favorisent le passage intestinal et atténuent la constipation chronique.
Il favorise aussi la production de bile, contrôle les fonctions de l'estomac et peut contribuer à apaiser les nausées chez les femmes enceintes durant le premier trimestre.
Il est conseillé de consommer du tamarin en infusion ou en jus, après les repas, pour éviter les problèmes de digestion.

Caractéristiques antiseptiques et antimicrobiennes
Le tamarin a des vertus antiseptiques et antimicrobiennes qui contribuent à soigner les infec-



tions urinaires, les problèmes de peau et certaines inflammations. On peut utiliser les feuilles et la pulpe en infusion ou en boisson, ou encore les appliquer directement sur la peau, afin de traiter les plaies, dermatoses et irritations.
Avantages pour la peau et le processus de cicatrisation
Le tamarin, riche en composés, tels que le limonène et le géraniol, contribue à la guérison et à la santé de la peau.

On peut le mettre directement sur les blessures ou le consommer pour favoriser la régénération cutanée et combattre les infections de la peau.
Effets de protection hépatique et antioxydants.
Le tamarin, riche en phytonutriments et antioxydants, défend les cellules contre le stress oxydatif et le vieillissement. Il favorise la santé du foie, en activant le système hépatique et en défendant contre les lésions induites

par les radicaux libres.

Santé du cœur et des vaisseaux sanguins
Un apport régulier en tamarin peut favoriser la santé du cœur, en abaissant le cholestérol LDL et en rehaussant le cholestérol HDL, via ses flavonoïdes et polyphénols, ce qui contribue à réduire les risques d'athérosclérose et de troubles cardiovasculaires.
Toutefois, il est déconseillé d'utiliser le tamarin pour les femmes enceintes de peu, c'est-à-dire celles dont la grossesse n'a pas encore atteint trois mois.
" Je recommande vivement aux femmes qui viennent d'apprendre qu'elles sont enceintes d'éviter de consommer du jus de tamarin durant le premier trimestre. Cela pourrait entraîner des saignements. J'ai reçu de nombreux témoignages de femmes qui ont acheté du tamarin chez moi ", a déclaré cette commerçante en plantes médicinales, active depuis plus de trois décennies.

Une femme rencontrée au marché d'Hédnawé a subi un écoulement, suite à la consommation de jus de tamarin, lors du premier trimestre de sa grossesse.
Selon Da Essi " À l'époque, j'étais enceinte de deux mois et j'avais une envie particulière pour un jus à saveur ocre, alors j'ai pensé au tamarin. J'ai acheté des fruits en rentrant chez moi pour préparer du jus. J'ai préparé le jus que j'ai bu le soir même. Vers 22h, j'ai commencé à ressentir des douleurs au bas-ventre. J'ai eu un sommeil perturbé et le lendemain, lorsque je suis allé aux toilettes, j'ai constaté des saignements. Cet écoulement s'est poursuivi jusqu'à la perte de ma grossesse ", a témoigné cette femme, rencontrée au quartier Hédnawé à Lomé.
Avec sa saveur acide distinctive, le tamarin est couramment utilisé par de nombreuses femmes pour soulager les nausées et les malaises matinaux durant leur grossesse.
Dodo ABALO



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

LES TARIFS EN VIGUEUR DE LA TVM

MOTOCYCLETTES	
Cylindrée	Tarif (FCFA)
Moto de plus de 125 cm3	15 000
Moto à trois (03) roues	40 000

VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
Moins de 5 CV	5 000
De 5 à 7 CV	10 000
De 8 à 11 CV	15 000
De 12 à 15 CV	20 000
De 16 à 20 CV	30 000
Plus de 20 CV	40 000

VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES & AUTRES	
Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
Moins de 5 CV	20 000
De 5 à 7 CV	30 000
De 8 à 11 CV	40 000
De 12 à 15 CV	45 000
De 16 à 20 CV	50 000
Plus de 20 CV	55 000

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social et le Ministre de l'éducation nationale informent les Togolais des deux sexes désireux de faire acte de candidature au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire général et technique, session du 11 avril 2026, ouvert par Arrêté interministériel N°3100/PC/MFPTDS/MEN du 30 décembre 2025 qu'au second cycle du secondaire, le diplôme de Master en Sciences du langage pour la spécialité Français et la licence fondamentale en Mathématiques, en Physique et en Chimie sont autorisés.

Toutes les autres conditions de candidature restent inchangées.

Fait à Lomé, le 02 MARS 2026

Le Ministre de l'éducation nationale



Mama OMOROU

P. Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social,

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil



Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

BON MOIS DE RAMADAN
**LE RAMADAN NOUS UNIT
DANS LA FOI ET LE PARTAGE**

Ramadan
MUBARAK



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>



**CAMPAGNE POUR L'AMÉLIORATION
DE L'ACCUEIL, DE L'HYGIÈNE
HOSPITALIÈRE, DU TRAVAIL DÉCENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION DANS LE SECTEUR
DE LA SANTÉ**



Initiative
portée
par

